

**Conseil économique et social**

Distr. générale
30 décembre 2019
Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable**

Sixième session

Victoria Falls (Zimbabwe), 24-27 février 2020

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes plénières et séances parallèles pour un examen approfondi, l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les sous-thèmes du Forum régional africain pour le développement durable : séance parallèle sur le sous-thème de la planète**Document d'information sur les mesures et les mécanismes de transformation permettant d'assurer la résilience de la planète dans un contexte marqué par des changements climatiques et l'épuisement des ressources naturelles****Messages clefs**

1. On trouvera ci-après les messages clefs issus de l'analyse intégrée des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies et des objectifs correspondants définis dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine qui font l'objet du présent sous-thème :

a) Les changements climatiques menacent l'existence même de l'Afrique. Accroître l'ambition climatique en Afrique ne suffit pas. Pour éviter l'urgence climatique qui se profile, il faut prendre au niveau mondial, de façon concertée, l'engagement d'atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris sur les changements climatiques et des mesures ambitieuses permettant de l'atteindre, tout en respectant le principe de responsabilités communes mais différenciées.

b) Si l'on fait appel à la participation active des entités infranationales, des collectivités publiques locales et des communautés locales et renforce leurs capacités, on peut créer d'énormes possibilités d'amélioration de la gestion et de l'utilisation durables des terres, des forêts et de la biodiversité.

c) Il est de la plus haute importance que la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Beijing en 2020, donne lieu à un engagement et un accord renouvelés sur des objectifs et des cibles ambitieux à atteindre ainsi que sur des mécanismes de mise en œuvre tout aussi ambitieux, y compris des solutions novatrices permettant d'assurer et de financer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

d) Les économies de la plupart des pays africains sont dans une large mesure tributaires des ressources naturelles, qui fournissent leurs principaux facteurs de production. Or de nombreux pays ne prennent pas la question de la consommation

* ECA/RFSD/2020/1.



et de la production responsables suffisamment au sérieux pour réduire leur intensité d'utilisation des ressources et l'empreinte écologique du développement.

e) Pour réussir à accélérer et intensifier l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, il faut s'employer de toute urgence à mettre en place une bonne gouvernance de l'eau, à investir dans les données, à adopter de nouveaux mécanismes de financement, à renforcer les capacités humaines et institutionnelles, à investir dans la science, la technologie et l'innovation et en tirer parti, à promouvoir la coopération internationale et à établir des partenariats multipartites.

f) L'eau est une ressource sans frontières. Si l'on veut en assurer la bonne gestion, il faut investir davantage dans la production de données de qualité exactes et harmonisées sur les ressources en eau de surface et en eau souterraine transfrontalières et se procurer et partager les informations nécessaires à la bonne gestion et à l'utilisation équitable de ces ressources, afin d'instaurer un climat de confiance mutuelle entre les États riverains et de garantir la paix et le développement socioéconomique durable, ainsi que la santé des écosystèmes.

g) Il faut de toute urgence élaborer et mettre efficacement en œuvre des stratégies et politiques nationales de développement de l'économie bleue durable en Afrique et intensifier la réalisation de la Vision minière africaine dans les États membres insulaires et côtiers.

h) Pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des populations, des économies et des ressources naturelles, il est de la plus haute importance de promouvoir et de faciliter le recours à des méthodes de travail intégrées et cohérentes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

I. Introduction

2. Le présent document d'information a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec la contribution du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

3. Cinq piliers (les « cinq P ») fortement interdépendants – personnes (ou « humanité » selon le texte français du Programme 2030), prospérité, planète, paix et partenariats – sous-tendent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies, qui vise à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine.

4. Le présent document d'information porte sur le sous-thème du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à la planète, qui vise à lutter contre la dégradation de la planète en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures, c'est-à-dire à assurer une vie durable sur terre. Ce sous-thème comprend par conséquent les objectifs 6 (eau potable et assainissement), 12 (consommation et production responsables), 13 (action climatique), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

5. Dans l'Agenda 2063, le thème de la planète fait l'objet des diverses aspirations, notamment de l'aspiration 1.10 qui tend à assurer l'avènement d'une Afrique prospère disposant des moyens et des ressources nécessaires pour piloter son propre développement grâce à une gestion durable et à long terme de ses ressources et où, entre autres, les richesses naturelles incomparables du continent, son environnement et ses écosystèmes (en particulier ses espèces sauvages et ses terres) soient sains, valorisés et protégés et ses économies et communautés résilientes aux changements climatiques. L'aspiration 1.15 souligne l'importance que revêt l'économie bleue ou

océanique en Afrique en ce qu'elle constitue un facteur majeur de la transformation et de la croissance du continent. Les aspirations 1.10 et 1.16 appellent à lutter contre les changements climatiques par l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation, tandis que l'aspiration 1.18 appelle à une utilisation et une gestion équitables et durables des ressources en eau pour faciliter le développement économique, la coopération régionale et la préservation de l'environnement.

6. Si les objectifs de développement durable relevant du sous-thème de la planète sont fortement liés les uns aux autres, ils sont également liés à tous les autres objectifs. Il est indispensable de cerner l'éventail des interactions positives et négatives qui ont lieu entre les objectifs de développement durable si l'on veut libérer pleinement leur potentiel à quelque niveau que ce soit et faire en sorte que les progrès réalisés dans certains domaines ne se fassent pas au détriment des autres.

7. Par exemple, selon la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, plus de 62 % de la population africaine sont directement tributaires des services écosystémiques en matière d'alimentation (objectif de développement durable 2), d'eau (objectif 6), d'énergie (objectif 7), de santé (objectif 3) et de moyens de subsistance (objectif 1). En outre, la dégradation des terres met en péril la stabilité – voire la paix et la sécurité (objectif 16) ainsi que la résilience de la région – en ce qu'elle porte atteinte à l'identité culturelle et à la stabilité de certaines communautés. En revanche, les forêts absorbent environ 2 milliards de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone chaque année et jouent donc un rôle crucial dans l'atténuation des effets des changements climatiques (objectif 13).

8. En ce qui concerne la consommation et la production responsables, les liens qu'elles ont avec les autres objectifs de développement durable sont très solides. Par exemple, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (cible 12.2 concernant les empreintes matérielles efficaces et la consommation matérielle nationale) et la réduction du volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation ainsi que des pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte (cible 12.3), tirent parti des succès obtenus grâce à la conjugaison de politiques et de lois visant à renforcer les cibles suivantes relevant d'autres objectifs de développement durable : pour l'objectif de développement durable 14, la cible 14.4 visant à réduire la surpêche et la cible 14.2 visant à assurer la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, pour l'objectif 15, la cible 15.4 concernant la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, et pour l'objectif 8, la cible 8.4 concernant l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les modes de consommation et de production. Ces améliorations peuvent aider les sociétés et les économies à passer à des modes de production et de consommation beaucoup plus durables. À l'inverse, les améliorations apportées aux résultats relatifs aux cibles 12.2, 12.3 et 12.4 (gestion des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie) peuvent accélérer les progrès accomplis sur d'autres objectifs de développement durable, tels que les objectifs 14 et 15, et servir de points de départ pour les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'objectif 13 concernant les changements climatiques. De même, le renforcement des connaissances scientifiques, des moyens de recherche-développement et du transfert des technologies marines (cible 14.a), le renforcement de la recherche scientifique et des capacités technologiques (cible 9.5), la facilitation et le renforcement de l'appui technologique et financier durable et résilient apporté aux pays d'Afrique (cible 9.a), l'amélioration de la recherche et des technologies en matière d'énergie propre (cible 7.a) et l'accélération du développement des capacités nécessaires pour mettre au point des technologies relatives à l'eau (cible 6.a) peuvent permettre aux pays africains de renforcer leurs moyens scientifiques et technologiques (cible 12.a) et de s'orienter vers des modes de production et de consommation plus durables.

9. Les changements climatiques constituent des multiplicateurs de risques en raison des liens étroits qui existent entre les objectifs de développement durable.

Leurs effets néfastes sont, entre autres, l'irrégularité des saisons, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, des inondations et des vagues de chaleur, ainsi que la perte ou le déplacement d'habitats et de zones agro-écologiques. Ces effets peuvent à leur tour entraîner, entre autres, la baisse de la production et de la productivité agricoles (incidence sur l'objectif du développement durable 2), des glissements de terrain (incidence sur l'objectif 15), des dégâts infrastructurels (incidence sur l'objectif 9), des conflits armés, l'insécurité humaine et des déplacements de personnes (incidence sur l'objectif 16), la propagation des maladies à transmission vectorielle (incidence sur l'objectif 3), ainsi que l'indisponibilité de l'eau et l'altération de sa qualité (incidence sur l'objectif 6). En ce qui concerne les effets des changements climatiques sur la disponibilité de l'eau, nombreux sont les pays africains dont le bouquet énergétique (objectif 7) est très tributaire de l'hydroélectricité, qui est à son tour très sensible au climat. Les changements climatiques aggravent aussi le réchauffement des océans, ce qui affecte la vie aquatique (objectif 14). Le réchauffement croissant des océans déplace les algues symbiotiques, ce qui entraîne un blanchissement massif des récifs coralliens dans des régions comme les Seychelles et influe par conséquent sur les économies locales, notamment le tourisme (objectif 8), ainsi que sur la pêche.

10. Les rapports implicites d'interdépendance qui existent entre les objectifs de développement durable – ainsi qu'entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 et l'Accord de Paris – offrent aux pays la possibilité de définir leurs propres cibles et indicateurs correspondants en matière d'objectifs de développement durable afin d'intégrer les changements climatiques dans leurs plans nationaux de développement.

II. Tendances clefs et progrès

11. D'après l'indice et le tableau de bord de réalisation des objectifs de développement durable en Afrique pour 2019, publiés par le Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique pour l'ensemble des pays africains, ceux-ci ont des résultats relativement bons dans le domaine de la production et de la consommation durables (objectif 12) et celui de l'action climatique (objectif 13), mais médiocres sur les objectifs concernant le bien-être de l'humanité (objectifs 1 à 7 et 11).

A. Changements climatiques

12. Selon un rapport de l'Organisation météorologique mondiale intitulé « The Global Climate 2015-2019 », les changements climatiques s'accroissent avec la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui augmente à des niveaux records et fera durer le réchauffement sans interruption pendant des générations. Toutefois, l'Afrique ne produit dans l'ensemble que 6 % des émissions de gaz à effet de serre du monde, la part de l'Égypte et de l'Afrique du Sud à elles seules représentant près de la moitié de ces émissions. Chiffrées à 0,8 tonne d'équivalent dioxyde de carbone par an, les émissions moyennes produites par habitant en Afrique – provenant principalement de l'agriculture, de la foresterie et des changements d'affectation des terres – sont nettement inférieures à la moyenne mondiale qui est de 5 tonnes par an, celles de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique du Nord étant respectivement de 5, 10 et 20 tonnes.

13. Il ressort également du rapport de l'Organisation météorologique mondiale que la période 2015-2019 a été la période quinquennale la plus chaude jamais enregistrée et que la température moyenne mondiale a augmenté de 1,1°C depuis l'ère préindustrielle. Cependant, l'Afrique connaît un réchauffement nettement plus élevé et continu, qui a d'énormes conséquences économiques, sanitaires, environnementales et sociales. Au cours de la période 2015-2019, selon le rapport, les phénomènes extrêmes exacerbés par les changements climatiques y ont causé des

pertes économiques estimées à 2 milliards de dollars des États-Unis et la mort de 2 600 personnes. Par exemple, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe ont subi de graves pertes humaines et économiques en mars 2019 à la suite des ravages causés par le cyclone tropical Idai, qui a touché plus de 2,6 millions de personnes et fait plus de 700 morts.

14. L'Accord de Paris engage tous les pays à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète pendant ce siècle « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et à poursuivre l'action menée pour « limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Tous les pays africains l'ont signé et, en novembre 2019, 51 d'entre eux l'avaient déjà ratifié, en se fixant d'ambitieuses contributions déterminées au niveau national à l'action climatique qui nécessitent près de 3 000 milliards de dollars des États-Unis de financements conditionnels et inconditionnels.

15. À titre d'illustration des montants requis pour financer les contributions déterminées au niveau national, le Bénin aura besoin d'environ 25 milliards de dollars d'aide pour les actions conditionnelles (10 milliards pour les mesures d'atténuation et 15 milliards pour les mesures d'adaptation) et 5 milliards pour les actions inconditionnelles. La Namibie aura besoin de 35 milliards de dollars pour maintenir ses contributions déterminées au niveau national, tandis que l'Égypte, le Maroc, le Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Zimbabwe estiment respectivement leurs besoins de financement à 72 milliards, 50 milliards, 142 milliards, 59 milliards, 22 milliards et 90 milliards.

16. On manque cruellement de données sur les indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 13 en Afrique. Le tableau 1 présente un résumé des cibles et des indicateurs ainsi que les progrès indicatifs accomplis en la matière sur le continent.

17. À la suite des examens nationaux volontaires effectués sur l'objectif de développement durable 13 en vue d'intensifier sa mise en œuvre, certains pays africains – tels que le Cabo Verde, l'Égypte et le Kenya – ont souligné l'importance de la recherche et de l'innovation pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, en insistant particulièrement sur celle des scénarios et modèles de développement durable au niveau national. L'Égypte a mis en lumière les efforts faits au niveau national en vue du passage à une économie à faible intensité de carbone, en particulier en matière d'accroissement des rendements énergétiques et de l'utilisation des énergies renouvelables, tandis que le Cabo Verde et le Kenya ont présenté des mesures visant à améliorer l'éducation et la sensibilisation aux changements climatiques.

Tableau 1

Résumé des cibles et des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 13

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Observations</i>
13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les données fournies par le projet Our World In Data dans sa publication en ligne intitulée « SDG-Tracker » (Sustainable Development Goal Tracker), plus de 18 millions de déplacements internes se sont produits en Afrique entre 2009 et 2017, dont plus de 8 millions en 2012 seulement. • Le cyclone tropical Idai a touché plus de 2,6 millions de personnes et causé plus de 700 décès confirmés au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe en mars 2019.
	13.1.2 : Nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> • Vingt-quatre pays d'Afrique disposent de stratégies et plans nationaux de réduction des risques de catastrophe qui ont été validés et sont conformes au Cadre de Sendai.

	13.1.3 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	<ul style="list-style-type: none"> Les données relatives à cet indicateur sont en cours de collecte et, à ce jour, 11 pays africains ont commencé à faire rapport sur cet indicateur.
13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.1 : Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré	<ul style="list-style-type: none"> Tous les pays africains ont signé l'Accord de Paris. En mars 2019, 48 pays africains l'avaient déjà ratifié. Sur les 126 Parties qui, en février 2019, avaient déjà ratifié l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, seules 31 sont d'Afrique.
13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	13.3.1 : Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide	<ul style="list-style-type: none"> Bien que peu de données soient actuellement disponibles sur ces indicateurs, un certain nombre d'initiatives sont en cours dans toute l'Afrique pour améliorer la disponibilité des données. Il s'agit notamment des initiatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable, élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Les efforts de coalition de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques, qui regroupe un certain nombre d'organismes des Nations Unies L'appel lancé par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en faveur de la création d'une plateforme d'intégration de l'éducation et du renforcement des capacités des jeunes et des femmes en vue d'aider les pays africains à lutter contre les changements climatiques
	13.3.2 : Nombre de pays ayant communiqué des stratégies et des plans visant à renforcer leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles en vue de faciliter l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et le transfert de technologies	
13.a : Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1 : Ressources mobilisées en vue de donner effet à l'engagement de 100 milliards de dollars des États-Unis pris par les pays en développement	<ul style="list-style-type: none"> Les pays africains ont soumis des contributions déterminées au niveau national qui nécessiteront des ressources financières conditionnelles et inconditionnelles d'environ 3 000 milliards de dollars. Sur les 10,2 milliards de dollars promis pour financer le Fonds vert pour le climat, environ 7 milliards seulement ont été reçus par le Fonds, qui a commencé sa première reconstitution en 2018. En janvier 2019, les pays africains avaient déjà reçu 2,3 milliards de dollars (50 % des financements du Fonds) et les utilisaient pour exécuter 36 projets. Les pays développés n'ont fourni qu'une petite fraction des 100 milliards de dollars qu'ils avaient promis de mobiliser par an jusqu'en 2020. Les flux financiers cumulés à destination de l'Afrique qui concernaient la lutte contre les changements climatiques ne sont passés que de 615 millions de dollars en 2000 à environ 408 milliards de dollars en 2017.

B. Eau potable et assainissement

18. L'eau joue un rôle déterminant dans le développement socioéconomique, la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

19. Or il ressort de l'indice et du tableau de bord de réalisation des objectifs de développement durable en Afrique pour 2019 que la plupart des pays africains font en général du surplace sur la voie de la réalisation de l'objectif 6 et que ces pays ont encore de gros obstacles à vaincre d'urgence s'ils veulent accomplir des progrès en la matière. Pourtant, l'Afrique possède 9 % des ressources en eau douce du monde, 17 grands fleuves, 160 lacs d'une superficie supérieure à 27 km² et environ le tiers des principaux bassins hydrographiques internationaux du monde (d'une superficie supérieure à 100 000 km²).

Tableau 2

Cibles de l'objectif de développement durable 6 et progrès accomplis en la matière en Afrique subsaharienne (2017, selon les informations disponibles sur le portail de données)

Indicateurs/cibles	Afrique subsaharienne	Monde
6.1.1. « Services d'alimentation en eau potable », en proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	27	71
6.2.1a. « Assainissement », en proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité	18,5	45
6.2.1b. « Hygiène », en proportion de la population ayant accès à des installations de base permettant de se laver les mains	25	60,1
6.3.1. « Eaux usées », en proportion des eaux usées traitées sans danger	Données insuffisantes	
6.3.2. « Qualité de l'eau », en proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	Données insuffisantes	
6.4.1. « Efficacité de l'utilisation des ressources en eau », en dollars des États-Unis/m ³	Données insuffisantes	
6.4.2. « Niveau de stress hydrique » : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	Données insuffisantes	
6.5.1. « Gestion intégrée des ressources en eau », en degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau	40	49
6.5.2. « Bassins hydriques transfrontaliers », en proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	Données insuffisantes	59,02
6.6.1. « Écosystèmes » : Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	233 457,33 ^b	2 727 520,54 ^b
6.a.1 « Coopération » : Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement, en dollars des États-Unis	2 583,70 x 10 ⁶	8 846,62 x 10 ⁶
6.b.1 « Participation »	Concrète	
^a L'eau potable gérée en toute sécurité s'entend de l'eau potable provenant d'une source d'eau améliorée disponible sur place et à souhait et non contaminée par des matières fécales ou des produits chimiques prioritaires.		
^b Étendue spatiale des écosystèmes tributaires de l'eau d'après les données d'observation de la Terre, les lacs, les fleuves et rivières, les estuaires et les masses d'eau artificielles (en km ²). Disponible à l'adresse suivante : www.sdg6data.org . Consultée le 3 janvier 2019.		

20. L'augmentation de la population et de la demande en eau des diverses activités socioéconomiques concurrentes rend la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 6 encore plus difficile, un nombre croissant de pays africains connaissant actuellement des problèmes de pénurie d'eau et de diminution de l'eau potable. Dans les années à venir, la diminution des ressources en eau sera encore aggravée par les effets prévus des changements climatiques et elle va devenir de plus

en plus une source de dégradation et de vulnérabilité de l'environnement, ainsi qu'un facteur de tension, de conflits et de menace à la paix en Afrique.

21. Il est particulièrement important de cerner et de comprendre ces relations d'interdépendance si l'on veut faire de la question de l'eau une des préoccupations politiques de premier plan et définir les mesures complémentaires qu'il y a lieu de prendre à titre prioritaire, afin d'accroître la cohérence et l'efficacité des politiques nécessaires pour résoudre les problèmes de développement durable interdépendants d'une manière holistique à l'échelle régionale et nationale. Il s'ensuit qu'il est possible d'améliorer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 6 si les pouvoirs publics, les entreprises et les populations travaillent ensemble et font preuve de détermination pour atteindre cet objectif.

22. Le recours à des modes de gestion intégrés est de la plus haute importance dans la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans un climat en mutation, compte tenu des demandes concurrentes et complexes que les divers secteurs, notamment ceux de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, de la navigation, de l'eau portable, de l'urbanisation et de toutes les formes d'utilisation des terres, émettent en vue d'assurer le développement durable et les moyens de subsistance des populations.

C. Vie terrestre

23. L'objectif de développement durable 15 (vie terrestre) vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, à gérer durablement les forêts, à lutter contre la désertification ainsi qu'à enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et à mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Cet objectif de développement durable est étroitement lié à l'objectif 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à assurer l'avènement d'économies et de communautés durables sur le plan environnemental et résilientes aux changements climatiques en Afrique.

24. Selon une évaluation mondiale récente, au moins 3,2 milliards de personnes subissent les effets néfastes de la dégradation des terres de par le monde. Selon les estimations, environ 20 % des terres émergées de l'Afrique (6,6 millions de km²) sont dégradés sous l'effet de l'érosion des sols, de la salinisation, de la pollution, du dépérissement de la végétation et de la diminution de la fertilité des sols. En outre, à l'échelle mondiale, la dégradation des terres se solde par des pertes économiques de l'ordre de 10 % du produit brut mondial annuel (IPBES, 2018)¹. L'Afrique a perdu une grande superficie forestière (environ 81 millions d'hectares) au cours de la période 1990-2015. En dépit des tendances susmentionnées, il ressort de l'indice et du tableau de bord de réalisation des objectifs de développement durable en Afrique pour 2019 que, malgré les nombreux obstacles qu'ils rencontrent, les pays africains font des progrès importants dans la réalisation de l'objectif de développement durable 15, comme indiqué ci-après.

25. Environ 14 % (4 millions de km²) de la superficie totale des terres de l'Afrique sont protégés, dont 6 % de forêts tropicales de feuillus sempervirentes riches en biodiversité (IPBES, 2018). Cinquante-quatre pays africains sont parties à la Convention sur la diversité biologique, 45 pays ont signé la version révisée de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et 32 pays l'ont déjà ratifiée. Dans le cadre du Défi de Bonn et de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), en novembre 2019, 27 pays africains s'étaient déjà engagés à restaurer 111 millions d'hectares de terres dégradées à l'horizon 2030. En novembre 2019, 51 pays africains s'étaient déjà engagés à atteindre des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres dans le cadre de

¹ Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (2018). Summary for policymakers of the regional assessment report on biodiversity and ecosystem services for Africa of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. E. Archer et autres (sous la direction de). Bonn (Allemagne) : secrétariat de l'IPBES.

la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. D'autres initiatives africaines que la Convention soutient sont la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel, l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité (initiative 3S) et le processus TerrAfrica, un programme multipartenaire visant à renforcer les meilleures pratiques de gestion durable des terres, coordonné par l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. L'Union africaine a adopté la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique. La Déclaration de Gaborone pour le développement durable en Afrique vise à faire en sorte que les contributions du capital naturel à la croissance économique durable, au maintien et à l'amélioration du capital social et du bien-être humain soient quantifiées et intégrées dans le développement et les pratiques commerciales.

D. Vie aquatique

26. Le continent africain est entouré d'étendues océaniques (océan Atlantique et océan Indien) et de deux mers semi-fermées (la mer Méditerranée et la mer Rouge) et a un littoral de plus de 47 000 km.

27. Les eaux territoriales et les zones économiques exclusives relevant de la juridiction des États côtiers et insulaires africains (39 pays) sont très étendues, leur superficie étant d'environ 13 millions de km².

28. Ces espaces maritimes très étendus constituent une zone d'activités commerciales internationales (plus de 90 % des échanges commerciaux africains se font par mer), ainsi qu'un extraordinaire réservoir des ressources halieutiques nécessaires pour nourrir la population et des ressources minérales et énergétiques utiles à tout type d'activité industrielle ou économique.

29. Selon des études menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la CEA, les poissons de mer et d'eau douce apportent une contribution déterminante à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains et constituent une source de revenus pour plus de 10 millions d'entre eux.

30. En ce qui concerne les ressources minérales, le Golfe de Guinée assure à lui seul près de 50 % de la production de pétrole et de gaz du continent africain, soit un dixième du total mondial. Selon les estimations, les réserves de pétrole de cette région pourraient atteindre 24 milliards de barils.

31. Malgré l'énorme potentiel que l'Afrique possède en matière de ressources océaniques, l'indice et le tableau de bord de réalisation des objectifs de développement durable en Afrique pour 2019 montrent que la plupart des pays africains font du surplace sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable 15, même si quelques pays, tels que le Cabo Verde, la Guinée-Bissau, la Namibie et les Seychelles, entre autres, font des progrès satisfaisants.

32. Toutefois, le continent a élaboré et mis en place des cadres clefs qui pourraient considérablement améliorer ses progrès dans la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 14 s'ils sont appliqués comme il se doit. Par exemple :

a) La Commission de l'Union africaine a élaboré et adopté en 2009 la Vision minière africaine, axée sur la nécessité d'exploiter de façon durable les ressources minérales (terrestres et maritimes) du continent afin de protéger les écosystèmes, de lutter contre la pauvreté et d'assurer le développement socio-économique des populations africaines.

b) La Commission de l'Union africaine a également élaboré et adopté en 2014 la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (connue sous le nom de Stratégie AIM 2050), qui vise à promouvoir l'économie bleue

et à intégrer les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 14, dans les objectifs essentiels à atteindre au niveau continental. Elle vise également à fournir des services de conseil et d'assistance technique aux États membres sur les méthodes et les meilleurs moyens à utiliser pour mettre en œuvre leurs stratégies en matière d'économie bleue et montre, entre autres, les liens qui existent entre l'économie bleue et la réalisation des différents objectifs de développement durable (notamment l'objectif 14).

c) La Commission de l'Union africaine a adopté en octobre 2016 la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé).

E. Consommation et production responsables

33. D'après l'indice et le tableau de bord de réalisation des objectifs de développement durable en Afrique pour 2019, la plupart des pays africains font des progrès importants dans la réalisation de l'objectif 12 relatif à la consommation et à la production responsables. Une avancée particulière qu'il convient de relever à cet égard est le lancement du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, approuvé par la Conférence des ministres africains de l'environnement en 2005.

34. Néanmoins, l'objectif de développement durable 12 demeure sous-financé dans l'ensemble et les mesures audacieuses que le continent est censé prendre pour le réaliser font défaut.

35. Dans l'ensemble, les dépenses nationales brutes relatives à la recherche-développement, qui constitue une importante source de technologies, notamment de technologies vertes, restent bien en deçà de l'objectif de 1 % du PIB recommandé par les chefs d'État africains. Les proportions de ces dépenses consacrées aux technologies vertes sont généralement trop marginales.

36. Il faut donc accroître de toute urgence les investissements des secteurs public et privé pour accélérer le développement des technologies vertes et leur mise en œuvre dans des domaines économiques tels que l'agriculture et les terres, l'eau et la production manufacturière fondée sur les ressources naturelles et faire en sorte que les pays s'emploient plus rapidement à établir leurs plans de promotion des modes de production et de consommation propres et à assurer la réalisation de nombreux autres objectifs de développement durable ayant des liens étroits avec l'objectif 12. Il est aussi nécessaire de stimuler la coopération Sud-Sud et Sud-Nord pour résoudre les lacunes des technologies vertes.

37. De nombreux pays ont redoublé d'efforts pour réduire la production de déchets dangereux et promouvoir une gestion écologiquement rationnelle de ces déchets. Les pays ont amélioré l'application des restrictions frappant les mouvements transfrontaliers de déchets conformément aux principes pertinents régissant la gestion et de réglementation de l'environnement. Néanmoins, ils doivent encore faire des efforts importants pour améliorer leurs capacités scientifiques et de gestion afin de pouvoir suivre, évaluer et résoudre efficacement la toxicité écologique des déchets et d'autres matières produits sur leur territoire et, en particulier, accélérer la mise en œuvre de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.

III. Lacunes, obstacles et problèmes émergents

38. Les lacunes et les obstacles de premier plan qui empêchent de lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en

prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures sont : a) le manque chronique de moyens de mise en œuvre efficaces et adéquats (financement, technologies et développement des capacités), b) le manque de données fiables permettant de mesurer et de suivre les progrès, notamment l'absence de méthodes d'action claires, de réseaux de surveillance et de gestion des données, et c) la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions et l'absence de mécanismes institutionnels permettant de mettre en œuvre les objectifs de développement durable de façon intégrée.

39. Dans le cas particulier des changements climatiques, le fait que peu d'efforts soient fournis au niveau mondial en vue d'accroître l'ambition constitue un autre obstacle majeur. Selon l'édition 2019 du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'augmentation mondiale déclarée des émissions de gaz à effet de serre présente maintenant des signes de plafonnement. Si des mesures accrues ne sont pas prises au niveau mondial pour lutter contre les changements climatiques, l'objectif fixé en matière de température dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques ne sera pas atteint et les gains et objectifs de l'Afrique en matière de développement seront gravement mis en péril. Il faut donc prendre d'urgence des mesures ambitieuses et renforcées sur toutes les dispositions de l'Accord de Paris pour faire face à l'urgence climatique et assurer la transition la plus souhaitable vers des modes de développement résilients face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions.

40. Les contributions déterminées au niveau national de nombreux pays africains présentent de graves incompatibilités et incohérences, en particulier dans certains secteurs clefs du développement tels que l'eau, l'énergie et l'alimentation. Comme les parties à l'Accord de Paris se doivent de soumettre des contributions nouvelles ou révisées en 2020, il est urgent d'apporter de l'aide aux pays africains dans ce processus.

41. Le recours à des approches intersectorielles est d'une importance capitale dans l'élaboration des politiques nécessaires pour faciliter la mise en œuvre conjointe des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris, exploiter les liens existant entre l'objectif 13 et les autres, accélérer la mise en œuvre des objectifs et générer des avantages directs et d'autres retombées positives.

42. En ce qui concerne la vie terrestre, un des problèmes persistants est le fait que les pays ne font pas assez d'efforts pour intégrer la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité dans les cadres de développement et de financement nationaux et sectoriels. Les pays ne font pas non plus suffisamment recours à des approches pluridisciplinaires, holistiques et paysagères en matière de développement. Dans le cas des terres, des forêts et de la biodiversité multisectoriels et à plusieurs niveaux, les approches cloisonnées et fragmentées entravent leur utilisation et leur gestion durables. Par exemple, les pays d'Afrique ne peuvent empêcher que l'urbanisation aille de pair avec la dégradation des terres et des écosystèmes qu'en adoptant des plans intégrés d'aménagement du territoire qui tiennent compte de solutions fondées sur la nature et les favorisent pour relever les défis sociaux, culturels et économiques des zones urbaines et périurbaines.

43. En ce qui concerne la vie aquatique, elle est marquée d'une part par la détérioration continue des eaux côtières due à la pollution (par exemple, les substances nocives et potentiellement dangereuses et les déchets plastiques) et d'autre part par l'acidification des océans, qui a des effets néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité. Pourtant, les pays ne prennent pas suffisamment de mesures pour lutter contre la pollution marine qui a des répercussions énormes dans l'ensemble du continent, par exemple sur le développement des activités de pêche.

IV. Accélération et intensification de la mise en œuvre : possibilités d'accélération et mécanismes de transformation

44. Des efforts se font au niveau mondial en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de façon à conserver et à protéger la planète. Un exemple en est la volonté d'abandonner progressivement les ressources en combustibles fossiles qui se manifeste à travers le monde. Cette évolution met à rude épreuve les pays africains, qui contribuent le moins aux changements climatiques mais se sentent maintenant obligés d'utiliser leurs ressources en hydrocarbures pour résoudre les graves problèmes et combler les profonds déficits qu'ils ont en matière de développement. En effet, elle bloque l'exploitation de ces ressources et les investissements y afférents.

45. Toutefois, il ressort de l'édition 2018 du rapport du projet The New Climate Economy intitulé « Unlocking the Inclusive Growth Story of the 21st Century » que ces problèmes offrent également une énorme chance, car le renforcement des mesures de lutte contre les changements climatiques au niveau mondial pourrait produire des avantages économiques d'un montant de 26 000 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2030, stimuler la création d'emplois, améliorer la santé grâce à la réduction de la pollution atmosphérique et offrir de meilleures possibilités aux femmes et aux jeunes.

46. En ce qui concerne la vie terrestre, on peut créer d'énormes possibilités d'amélioration de la gestion et de l'utilisation durables des terres, des forêts et de la biodiversité si l'on fait appel à la participation active des administrations infranationales et des communautés locales et renforce leurs capacités, favorise les investissements dans les zones rurales abritant des petits producteurs – en particulier les femmes, les jeunes et les populations autochtones – et les aide à s'orienter vers des pratiques plus durables.

47. De plus, il faut renforcer et appliquer les instruments permettant d'intégrer le capital naturel dans les cadres stratégiques de développement régionaux, sous-régionaux et nationaux. Les domaines prioritaires dans lesquels la nature peut être prise en compte comprennent les cadres de développement et de financement tendant à assurer la transformation agricole, l'expansion du commerce, le développement industriel et urbain et le développement des infrastructures, notamment celui des infrastructures relatives à l'énergie, à l'eau et aux transports.

48. La Convention sur la diversité biologique joue un rôle crucial dans la mobilisation et la canalisation des efforts mondiaux concertés pour assurer l'utilisation, la conservation et la gestion durables des écosystèmes. Il est dès lors de la plus haute importance que la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Beijing en 2020, donne lieu à un engagement et un accord renouvelés sur des objectifs et des cibles ambitieux à atteindre.

49. Enfin, le recours à des approches intégrées et le renforcement des partenariats peuvent permettre de mobiliser des fonds et d'autres formes d'appui – notamment des financements, des technologies et des services de développement des capacités – pour promouvoir la gestion et l'utilisation durables des forêts, des terres et de la biodiversité. Les pays doivent donc renforcer la planification et la mobilisation intégrées des financements relatifs aux trois Conventions de Rio.

50. En ce qui concerne la vie aquatique, si les États membres côtiers mettent en œuvre de façon plus vigoureuse et efficace la Vision minière africaine afin d'améliorer durablement l'exploitation de leurs ressources minérales marines et sous-marines dans l'intérêt de leurs populations et de leurs écosystèmes, cela permettra de transformer davantage l'économie pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable.

51. D'autres mesures porteuses de transformation permettant d'exploiter les ressources marines de l'Afrique consistent à renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment par la création d'une base de données mondiale des navires et d'un système mondial de suivi de ceux-ci, par des initiatives de renforcement de la coopération que les gouvernements africains prendraient en vue de surveiller efficacement la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux africaines, ainsi que par la mise au point de régimes de sanctions harmonisés ayant force de loi.

52. Il est nécessaire d'appliquer plus rigoureusement les conventions de l'Organisation maritime internationale relatives à la lutte contre la pollution marine, ainsi que les politiques et dispositions spéciales africaines concernant la lutte contre la piraterie et les activités criminelles en mer.
